

**LOC MARIA**

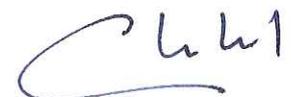
13 rue de la Longeraie – B.P. 56344 – 35763 SAINT GREGOIRE Cedex – France  
Tél. : +33 (0) 2 99 84 82 00 – Fax : +33 (0) 2 99 84 82 10  
Site Internet : [www.locmaria.fr](http://www.locmaria.fr) et [www.gavottes.fr](http://www.gavottes.fr)

Le périmètre du Groupe LOC MARIA pour l'exercice 2013 reste inchangé par rapport à 2012 : Ensemble de PME spécialisées dans la fabrication de biscuits avec un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros pour 2012, avec 250 personnes. Les marchés du groupe sont destinés à la Grande Distribution, la Restauration hors foyer et l'Export.

**Christian TACQUARD, Président, renouvelle son engagement et celui du Groupe LOC MARIA en faveur des 10 principes du Pacte Mondial.**

**LOC MARIA a entrepris et mis en œuvre des initiatives qui corroborent les principes du Pacte Mondial. Notre illustration porte plus particulièrement sur les actions menées par notre Groupe en matière de normes du travail et d'Environnement et de lutte contre la corruption.**

- 3. Les Entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
- 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
- 8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et*
- 9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*
- 10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*



Christian TACQUARD  
Président

Actions réalisées au niveau du groupe en 2013 :

« *Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement* »

« *Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement* »

- **Utilisation de papier labellisé PEFC pour certains documents.** PEFC, le "programme d'agrément de certificats forestiers" (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), a été fondé à l'initiative de propriétaires forestiers de divers pays européens. Le label impose des normes pour la gestion des forêts dont provient le bois qui sert à la fabrication du papier. Le label PEFC fixe des règles dont le respect est contrôlé sur place par des audits indépendants. Les critères visent à garantir un équilibre entre les trois fonctions de la forêt (sociale, écologique et économique). Par ailleurs, la carte de vœux est également développée sous une forme électronique, et envoyée par e-mail, réduisant ainsi l'impression papier. Sur 2013, environ **40 000 documents** ont ainsi été imprimés sur papier PEFC : cartes de vœux, fiches produits, invitations, flyers boutique, agendas...
  - **Poursuite du contrat Equilibre EDF sur le site de DINAN**  
Ce contrat prévoit l'achat pour le site de DINAN de 21% d'électricité produite par EDF à partir d'installations utilisant des sources d'énergies renouvelables. Ces installations sont certifiées par OBSERV'ER (Observatoire des Energies Renouvelables), l'institut d'émission de RECS (Renewable Energy Certificate System) en France. Pour chaque kWh acheté par LOC MARIA dans le cadre de ce contrat, EDF s'engage à injecter sur le réseau un kWh produit dans les conditions particulières : sources d'énergie non fossiles renouvelables (énergie éolienne, solaire, géothermique, houlomotrice, marémotrice, hydroélectrique, biomasse, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration, d'eaux usées et biogaz...) telles que définies à l'article 2.a de la Directive 2001/77/CE du parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001, relative à la promotion de l'Electricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité.
- Sur 2013, entre janvier et septembre, 108 MWh d'électricité**, produits à partir de sources d'énergies renouvelables appartenant au parc de production d'EDF, ont été mis sur le réseau d'électricité par EDF.
- **Participation au Marathon vert le 3 novembre 2013** : Le Marathon Vert est le premier marathon de l'ouest à avoir obtenu la labellisation Agenda 21 par le Comité National Olympique "développement durable, le sport s'engage". Le Marathon Vert associe la course à la plantation d'arbres en Ethiopie, avec la Fondation Yves Rocher sous l'égide de l'Institut de France pour reboiser et fournir du travail aux femmes de la région du Tigré : 1 km parcouru = 1 arbre planté en Ethiopie.

L'équipe Gavottes (5 personnes) a contribué à la plantation de 42 arbres en Ethiopie. L'ensemble de la manifestation permettra la plantation de 120 000 arbres.

Ecologie et développement durable sont au cœur du MARATHON VERT, avec l'engagement sincère de minimiser l'impact sur l'environnement :

- en sensibilisant les sportifs, bénévoles et spectateurs à cette démarche,
- en liant les inscriptions à la signature individuelle d'une charte de « bonne conduite écologique »
- en diminuant les effets transports et en favorisant la promotion des transports en commun avec des navettes gratuites entre Rennes et le départ à Cap Malo ; des billets TER et TGV Paris-Rennes à tarifs réduits ; du co-voiturage avec un service gratuit à destination des sportifs
- en récupérant les déchets tout au long du parcours
- en limitant les supports jetables, réutilisation des supports ...
- en ravitaillant avec de l'eau du robinet les coureurs
- en renforçant l'Éco-communication : communication par Newsletters/mail et via le site internet, impression des documents sur du papier recyclé.

- **Généralisation à tous nos emballages de l'info-Tri point vert** développé par Eco emballages incitant le consommateur à trier les emballages selon leur composition.



« Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement »

- **Finalisation des travaux sur la substitution** de matières grasses issues de palme (huile de palme, et palmiste). Les achats de matières grasses issues de palme s'élevaient à environ **250 tonnes** en 2012 (palme et palmiste). Aucun achat de matière grasse issue de palme n'est désormais effectué pour LOC MARIA.

**Les dernières substitutions ont été effectuées sur 2013** sur les recettes des produits « glaciers » (éventails et cigarettes dentelle) : utilisation de coprah et colza supprimant toute utilisation de matière grasse d'origine palmiste.

## Domaine social

- **Formations :**

- Gestes et Postures :** L'objectif général étant de faire acquérir aux salariés, des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail. 28 personnes ont été formées sur ce module de formation en 2013.

Par ailleurs, les salariés ont été amenés lors de la formation, à travers des exemples concrets à analyser méthodologiquement leur environnement de travail et à proposer des idées d'amélioration à leur encadrement.

Ces actions de formation permettent également de prévenir et limiter les problématiques de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)

- **Dialogue social :**

La démarche participative du Groupe dénommée « Démarche ARIANE » initiée depuis 2008 s'est poursuivie sur 2013, avec un élargissement sur d'autres sites du Groupe, après le site de DINAN et le siège social de Saint Grégoire. Les autres sites concernés (Plomelin, Coray et Besançon), avaient été invités à répondre à une enquête sur le climat social et les conditions de travail en octobre 2012. Cette consultation a permis la mise en place de groupes de travail sur les conditions de travail sur ces différents sites, avec des actions concrètes d'amélioration (réorganisation d'atelier, achats de matériel de manutention...)

Exemples :

- Achat d'un manipulateur pneumatique pour la manipulation de charges lourdes sur le site de DINAN,
- Achats de nouvelles chaises ergonomiques sur le site de PLOMELIN,
- Réorganisation de l'atelier laverie et pesée des ingrédients sur le site de CORAY.

La démarche de prévention de la pénibilité a également été renforcée par la mise en place d'une évaluation de tous les postes de production et maintenance par rapport aux 10 facteurs de pénibilité définis par la réglementation. Dans ce cadre, de nouvelles études de cartographie des bruits ont été menées sur les sites de BESANCON, CORAY et PLOMELIN, débouchant sur révision des règles de port des équipements de protection individuelle et la généralisation de l'achat de Protections auditives moulées personnalisées.

Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche un groupe de travail transversal a travaillé sur le thème de la Reconnaissance au travail avec des actions d'amélioration, notamment auprès des managers.

« Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. »

La Direction générale du Groupe a décidé la rédaction d'une Charte Ethique pour l'ensemble Groupe. Une consultante a été sollicitée pour animer 2 sessions de groupes de travail de 4 heures, chacune avec du personnel de différents services de 4 Unités du Groupe, et permettant de lister les engagements du Groupe.

Cette charte éthique finalisée fin 2012, a été présentée et diffusée début 2013 à tous les collaborateurs. Elle aborde les thématiques suivantes : santé, hygiène et sécurité des Hommes, confidentialité/devoir de loyauté, lutte contre le harcèlement et la discrimination, mesures favorisant la diversité, la solidarité, le respect de la vie privée, la responsabilité, l'exemplarité, l'écoute, le dialogue, la communication, le développement des équipes, la confiance et l'autonomie.

Cette Charte éthique comprend notamment des engagements et des règles concernant **la lutte contre la corruption** :

- Règle concernant les cadeaux : Seuls les cadeaux d'un montant modeste sont tolérés, et dans la mesure où ils ne sont pas liés à une entente commerciale ou à quelconque contrepartie. Cadeaux et invitations sont reçus et acceptés, uniquement dans le cadre professionnel et en totale transparence vis-à-vis de la hiérarchie
- Evènements/invitations : Il est possible d'associer nos clients ou nos fournisseurs à des évènements festifs, sportifs ou culturels pour partager des valeurs communes, ceci dans les conditions définies par la Direction générale.

Ces règles spécifiques concernant ces thèmes ont notamment été présentées pour application au personnel concerné : Service Commercial et Service Achats.

#### Actions prévues au niveau du Groupe pour 2014 :

- **Future usine GAVOTTES** : Sur 2013, sont menées les premières études concernant l'implantation d'un nouveau site de production de crêpes dentelle visant à remplacer l'usine GAVOTTES de TADEN : un terrain est acquis sur la commune de LANVALLAY, proche de l'usine actuelle.

Un dépôt de permis de construire est en cours de préparation (dépôt prévu début décembre 2013), après rédaction du dossier ICPE (Installation Classée pour l'Environnement).

La définition d'une ICPE est donnée par le Livre V, Titre I, art. L 511-1 du Code de l'environnement (ancienne loi du 19 juillet 1976). Une installation classée pour la protection de l'environnement est une installation fixe dont l'exploitation peut présenter des risques pour l'environnement. Exemples : usines, élevages, entrepôts, carrières, etc.

Toute construction d'usine doit par conséquent au préalable être anticipée par ma rédaction d'un dossier ICPE permettant de mettre en place tous les dispositifs de prévention (préservation de la faune et de la flore, protection des écosystèmes, prévention des pollutions, prévention incendie, risques chimiques ....)

A la suite de ce dépôt de permis, sur l'année 2104, des études plus approfondies permettront de définir toutes les conditions permettant la construction d'un site respectueux de l'environnement :

- Matériaux respectueux de l'environnement,
- Achats d'Equipements Industriels moins énergivores,
- Récupération de la chaleur du matériel,
- Récupération d'eau de pluie,
- Gestion des déchets.

Ce projet de future usine Gavottes sera l'un des projets majeurs pour 2014, dans le domaine de l'anticipation et de la limitation des impacts de notre activité sur l'environnement.